

11/05/2020

Depuis le début de la pandémie, l'activité à Orange ne s'est pas arrêtée permettant ainsi de répondre aux besoins des entreprises et des usagers. Dans cette période de crise sanitaire, les activités télécoms sont indispensables pour garantir le bon fonctionnement des services de l'Etat (enseignement à distance), du secteur de la santé, des collectivités, des entreprises (télétravail) mais également pour les besoins des citoyens (télétravail, accès à l'information, divertissement). Elles constituent un des pans essentiels du droit à la communication.

Les plans de reprise d'activité : déni du dialogue social

Le gouvernement a prévu d'amorcer le déconfinement à partir du lundi 11 mai. Après avoir mis en place, au début du confinement, des plans de continuité d'activité (PCA) permettant l'accès au télétravail et le maintien de certaines activités sur site, sous certaines conditions, l'entreprise doit maintenant mettre en place des plans de reprise d'activités (PRA). Les Comités Sociaux et Economiques (CSE) doivent être informés et consultés sur toutes les questions relatives à l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise, notamment sur (article L. 2312-8 du Code du travail). Les PRA entrent dans ce champ d'application puisqu'ils modifient l'organisation du travail. Actuellement, la direction fait semblant d'associer les représentants du personnel à l'élaboration des PRA, elle transmet les documents à la dernière minute à la commission prévention des risques ce qui empêche ses membres de travailler sereinement pour imposer ses recommandations et elle ne veut consulter que le CSEC. En résumé, elle veut aller vite : PRIORITE AU BUSINESS.

Les élus des CSE et le Représentants de Proximité (RP) sont les mieux placés afin d'identifier et de mesurer l'efficacité des mesures envisagées, c'est pourquoi la CGT a demandé que tous les CSE soient informés et consultés afin de garantir la faisabilité des PRA.

Le télétravail : maintient jusqu'au 2 juin à minima

Depuis le début de la crise, les salariés ont été majoritairement mis en télétravail de façon occasionnelle à la demande des organisations syndicales afin de

protéger leur santé et leur sécurité dans le cadre de la pandémie actuelle. L'évolution de la crise sanitaire fait que l'occasionnel perdure, ce qui n'est pas sans conséquence pour le personnel d'Orange (augmentation de la charge de travail, condition matériel pas adapté, équilibre vie pro/vie privée). L'entreprise va suivre les recommandations du gouvernement et maintenir le télétravail à minima jusqu'au 2 juin en attendant la réouverture partielle des sites tertiaires. Lorsque ces derniers ré-ouvriront, Orange organisera un retour progressif mais limité et de façon alternée jusqu'au 31 août. En attendant l'entreprise bénéficie d'un laboratoire grandeur nature pour éprouver le télétravail sur le long terme.

La CGT est intervenue auprès de la direction afin de demander l'amélioration des conditions matérielles de l'exercice du télétravail (l'équipement notamment), une participation financière (prise en charge des surcoûts) et l'adaptation de la charge de travail, en rappelant le caractère transitoire du télétravail. Pour les espaces tertiaires, nous avons demandé la remise à plat des organisations du travail en open space, flex office ou flex desk.

Les boutiques : priorité au business !

L'enjeu principal d'Orange dans le cadre des PRA est la réouverture des boutiques, d'où l'empressement de la direction. Au début de la crise, les organisations syndicales avaient obtenues la fermeture des boutiques tant que la direction n'était pas en mesure de garantir la santé et la sécurité du personnel. Cela fait presque 2 mois que les boutiques sont fermées. La première semaine du déconfinement, 125 boutiques vont ré-ouvrir sur la base du volontariat, puis l'ensemble des boutiques la semaine suivante (pas d'appel au volontariat cette fois-ci). La direction s'est engagée à fournir tous les équipements de protection nécessaires : masques (FFP1 : 4/jour), savon, gel hydro alcoolique, lingette, gants. Les actes de vente devraient être limités, les postes de travail équipés de plexiglas, et l'accueil client se fera sur RDV. Il y aura un vigile aussi.

La CGT a demandé des visites avant l'ouverture afin de s'assurer que tout a été mis en place pour la santé et la sécurité du personnel. La prise en charge du trajet dit « 0 » (remboursement taxi, coût usage voiture personnelle ou autres moyens de locomotion) pour l'ensemble du personnel afin qu'ils puissent retirer leur matériel de protection et se rendre sur leur lieu de travail. Nous avons également demandé le maintien de la PVC pour le mois de mai à minima.

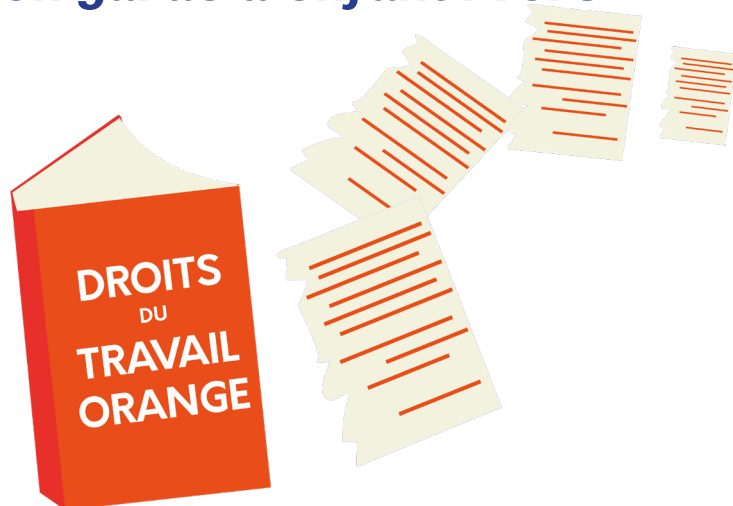


Les salariés « vulnérables » ou en garde d'enfant : vers une régression des droits.

Pour les salariés dits « vulnérables » ou « fragiles », dont l'état de santé les expose dans le cadre de cette pandémie, ils seront maintenus en télétravail jusqu'au 31 août. Ceux qui ne peuvent pas être en télétravail, après validation de la médecine du travail resteront en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA Coronavirus). Pour les salariés qui ont des enfants de moins de 16 ans, ils devront soit rester en télétravail ou bien poser 2 jours de congés par semaine pour pouvoir bénéficier de 3 ASA octroyés par l'entreprise jusqu'à réouverture des écoles. La direction ne perd pas le nord, elle a trouvé le moyen d'imposer une nouvelle fois la prise des congés. Si les salariés ne souhaitent pas utiliser leur droit à congés, ils seront mis en chômage partiel avec 84% de leur salaire NET.

Qu'il est loin le temps où le PDG d'Orange clamait haut et fort qu'aucun salarié d'Orange ne sera en chômage partiel et que l'entreprise garantirait à 100% la rémunération du personnel. C'est INADMISSIBLE. Rappelons que l'entreprise a fait 3 milliards de bénéfices en 2019, qu'elle va verser 530 millions pour le versement de l'acompte du dividende et que le chiffre d'affaire au T2020 a augmenté de +1% sur 1 an!!!

La CGT a demandé au PDG d'Orange la prise en charge totale en ASA coronavirus de l'ensemble des personnels concernés qu'ils soient fonctionnaires ou salariés de droit privé qui sont impactés par la garde d'enfant.



Tests covid-19 : une situation toujours aussi floue.

Deux types de test existent aujourd'hui : sérologique et virologique avec des taux de fiabilité très variables. Avec les ordonnances, consécutives à la mise en place de l'état d'urgence sanitaire, les Services de Santé au Travail (SST) sont habilités à faire des tests. Pour le moment la direction d'Orange envisage de faire des dépistages sur la base du volontariat pour les tests sérologiques et des tests virologiques pour les salariés présentant des symptômes ou en contact avec un proche infecté au covid-19.

Concernant les tests nous avons rappelé que cela ne peut se faire que sur la base du volontariat et dans un cadre assez strict. Pour la CGT, compte tenu notamment des décès de plusieurs salariés d'Orange, la priorité est de reconnaître l'atteinte au covid-19 dans le cadre de son activité professionnelle, en maladie professionnelle.

La CGT reste vigilante pour que cette crise sanitaire ne soit pas l'occasion pour le gouvernement et le patronat de diminuer les droits et garanties des salariés. C'est pour cela que depuis le début de la crise elle défend les droits des salariés qu'ils soient de la maison mère, des filiales, de sous-traitants, en France mais également au niveau international. Mobilisons-nous pour que notre travail soit reconnu et le respect de nos droits.

Pour être plus fort, je rejoins la CGT !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	